



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonds de pension

Question écrite n° 15434

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'importance de la directive adoptée, le 12 mars 2003, par le Parlement européen à l'égard des fonds de pension. Après des débats qui ont commencé en 1991, cette directive européenne devrait, en conséquence, être transposée dans la législation française avant 2005, réalisant un compromis entre l'aspect social des fonds de pension qui privilégie la subsidiarité et le respect des lois sociales nationales, et l'efficacité financière de leur gestion. Elle veut favoriser la mobilité des travailleurs en créant un passeport européen des fonds de pension. Il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15434

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2342